



CAP CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMÉNAGEMENTS URBAINS

RNCP 40485*

OBJECTIFS

Le constructeur de Routes et d'aménagements urbains, ou compagnon routier, est un ouvrier professionnel. Il participe à la construction des routes et autoroutes (terrassements, mise en place des différentes couches de matériaux constituant la chaussée, revêtements. Il réalise également la réfection et l'entretien des chaussées, ainsi que les travaux de voirie tels que pose de bordure de trottoirs, de caniveaux et de regards, confection de pavages et dallages.

ACTIVITÉS

- Assurer la communication et la préparation
- Réaliser et contrôler un ouvrage courant
- Réaliser des travaux spécifiques

COMPÉTENCES

- Compléter et transmettre des documents
- Décoder un dossier technique
- Choisir les matériels et l'outillage

ENSEIGNEMENT

Durée et organisation de la formation :

La formation s'étend sur 2 années scolaires, en alternance par apprentissage (un contrat d'apprentissage de 2 ans doit être établi avec une entreprise de Travaux Publics). La durée du contrat peut être réduite en fonction du profil de l'apprenti.

Le Centre de Formation (U.F.A.) dispense l'enseignement général, l'enseignement technologique et une partie de l'enseignement pratique (notions générales, activités ne pouvant être suivies en entreprise).

Cette formation représente :

- 12 semaines la 1^{ère} année de septembre à juin (420h)
- 12 semaines la 2^{ème} année de septembre à juin (420h)
- Formation en 1 an (possible après un diplôme de Niveau III).

Les semaines d'enseignement en centre sont toutes d'une durée de 35 heures.

Recrutement et inscription des apprentis à l'École des TP :

La formation proposée préparant au CAP, un niveau scolaire minimum des classes de 3^{ème} des collèges est exigé ou 15 ans. La pré-inscription à l'École des TP se fait directement sur notre site internet.

Candidature en ligne à partir de janvier. Modalités d'admission & d'accès : Réponse dans un délai de 3 semaines après un entretien et un test de positionnement, admission définitive sous réserve d'avoir un contrat d'apprentissage. Entrée en formation septembre /octobre nous contacter dans les autres cas.

Contenu de la formation :

- Enseignement général : mathématiques, sciences, français, histoire-géographie, arts appliqués, EPS
- Enseignement professionnel : dessin, topographie, techniques de chantiers, technologie, réalisation atelier, prévention santé environnement.

Mode d'évaluation :

L'évaluation se déroule en contrôle en cours de formation.

Poursuite d'études : Bac professionnel Travaux Publics.

MODALITÉS PRATIQUES

Lieux de formation :

- Lycée Les Marcs d'Or : 24 rue de La Motte Giron - 21000 Dijon
- CFPPA La Brosse : Auxerre - La Brosse - 89290 Venoy
- Bâtiment CFA Nièvre : 19 rue des Carrières - 58180 Marzy
- Ecopôle Besançon : rue Auguste Lucien Vérité - 25000 Besançon

Hébergement et restauration :

L'ensemble des UFA dispose de structures permettant d'accueillir les apprentis en internat et en demi-pension.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des apprentis (avec possibilité de prise en charge d'une partie par l'École dans certaines conditions).

Recherche d'une entreprise d'accueil :

Si le futur apprenti n'a pas trouvé de lui même un employeur, l'École peut l'aider dans ses recherches.

Tarifs des formations :

Le code du travail fixe un principe de gratuité de la formation suivie par les apprentis (art L.62LL-L du code du travail). Ce principe de gratuité s'applique à l'apprenti comme à son représentant légal. Un reste à charge peut être appliqué pour les entreprises accueillant un apprenti en fonction de la formation suivie et du niveau de prise en charge de l'OPCO. L'entreprise peut bénéficier d'une aide à l'apprentissage versée par l'Etat, suivie et du niveau de prise en charge de l'opco. L'entreprise peut bénéficier d'une aide à l'apprentissage versée par l'Etat.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le CFA adapte les conditions d'accueil à ses formations et d'accès de ses locaux pour les publics en situation de handicap. Pour échanger sur les adaptations possibles, contactez notre référent handicap.

DÉBOUCHÉS

Cette formation vous donne accès aux postes suivants :

- Constructeur de route
- Constructeur de voirie urbaine